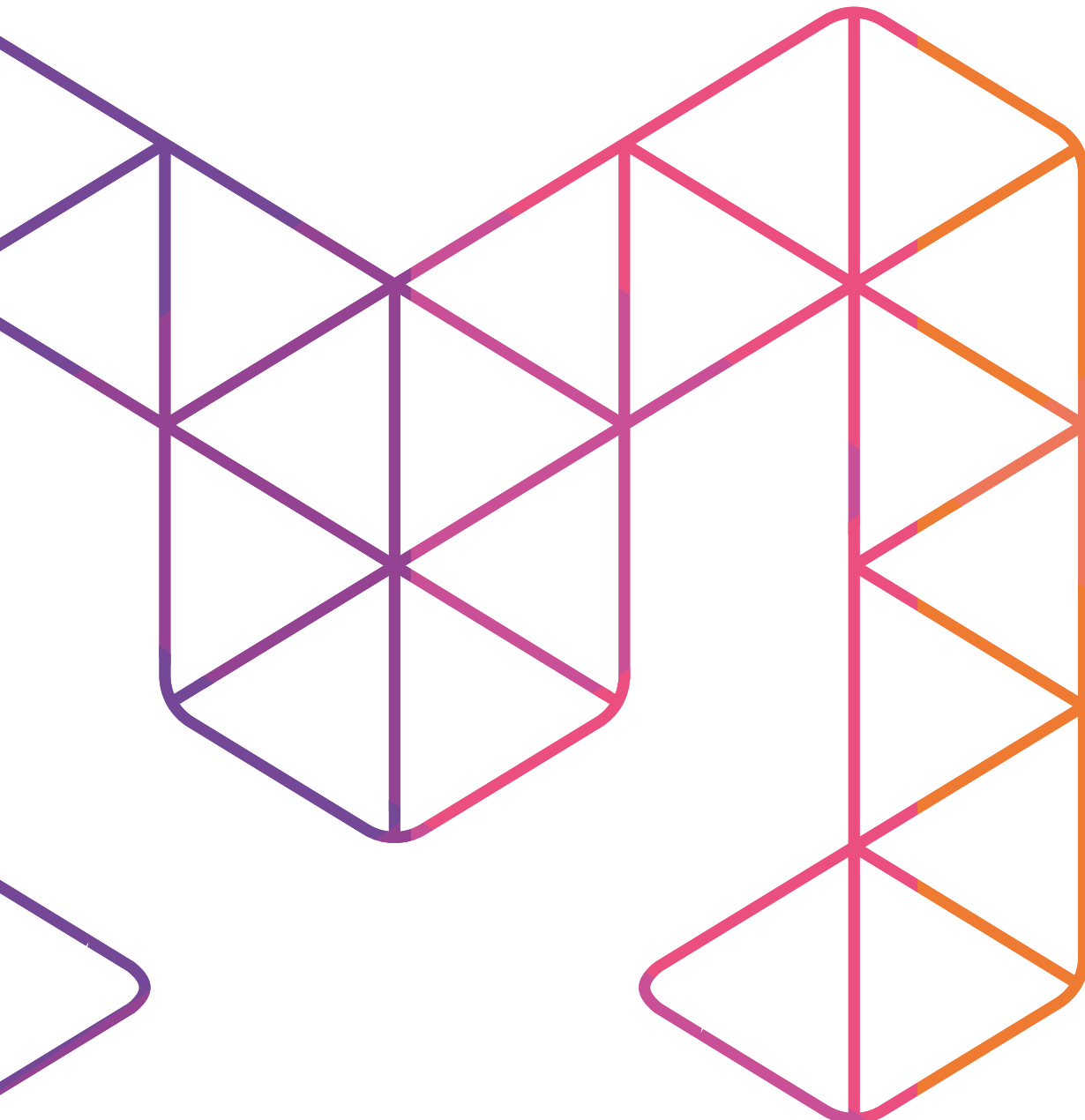


# Projet Educatif de Territoire

2023/2026



MARCHEPRIME  
Une ville au cœur



Chères Marcheprimaises, Chers Marcheprimais

Notre engagement envers l'éducation et le bien-être de nos jeunes générations est une priorité absolue, et le PEDT (Projet Educatif Territorial) est l'un des piliers fondamentaux de notre détermination à bâtir une commune où il fait bon grandir.

**L'inclusion** est au cœur de notre PEDT car nous sommes convaincus que chaque enfant, quelle que soit sa situation personnelle ou ses besoins spécifiques, mérite une éducation de qualité. C'est la raison pour laquelle nous œuvrons à créer un environnement inclusif où tous les enfants ont la possibilité de s'épanouir pleinement, d'apprendre et de grandir ensemble.

L'offre de loisirs pour tous est un autre élément central de ce projet car nous croyons en l'importance de proposer une variété d'activités qui répondent aux intérêts et aux besoins de tous nos jeunes habitants. Notre objectif est de créer des opportunités créatives, culturelles, sportives, accessibles à tous, que chacun puisse explorer ses passions, développer de nouvelles compétences et tisser des liens sociaux.

L'apprentissage de la citoyenneté en est un pilier essentiel car nous affirmons que l'éducation englobe également la formation de citoyens responsables et engagés. Nous encourageons ainsi nos jeunes à comprendre leur rôle dans la société, à participer activement à la vie communautaire et à développer des valeurs de solidarité, de tolérance et de respect mutuel.

L'éducation au développement durable est un engagement prioritaire car nous considérons la responsabilité pour les générations futures de protéger notre environnement. Dans le cadre de notre PEDT, nous encourageons la sensibilisation à l'écologie, la promotion de pratiques durables et l'adoption de mesures concrètes pour réduire notre impact sur la planète.

Enfin, l'économie sociale et solidaire est un vecteur incontournable de notre PEDT car nous encourageons les initiatives économiques qui contribuent à la création d'emplois locaux, à la solidarité entre les habitants et au renforcement de notre tissu social. Nous défendons ainsi une économie qui place les personnes et la communauté au centre de ses préoccupations.

Parce que, notre PEDT s'attache à promouvoir des valeurs essentielles telles que le respect, la tolérance et la solidarité nous estimons que l'éducation doit également se nourrir de l'environnement familial et communautaire. C'est pourquoi nous encourageons la participation active des parents et des associations locales associés à l'élaboration de ce projet.

Ensemble, nous construisons un avenir meilleur pour notre territoire, en plaçant l'éducation au cœur de notre action, en offrant à nos jeunes les outils nécessaires pour devenir des citoyens responsables, curieux et engagés.

Nous continuerons à travailler avec détermination pour offrir à nos jeunes les meilleures opportunités possibles et pour bâtir une communauté forte, dynamique, solidaire et durable.

Je remercie chaleureusement toutes les parties prenantes qui ont œuvré à l'élaboration de ce projet et qui contribueront à sa réussite. Je vous encourage aussi, chers concitoyens, à continuer de soutenir notre PEDT, car c'est ensemble que nous façonnons un avenir meilleur pour notre communauté.

Merci de votre confiance et de votre engagement envers l'épanouissement de nos jeunes et l'avenir de notre ville.

Manuel Martinez

# Sommaire

INTRODUCTION	5
<b>1. LE PROJET POLITIQUE</b>	5
<b>2. LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET LES STATISTIQUES</b>	5-7
<b>3. LE PÔLE ENFANCE JEUNESSE ET LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>	7-9
<b>3.1. LE PÔLE ENFANCE JEUNESSE</b>	
3.1.1 La petite enfance	
3.1.2 L'enfance	
3.1.3 La jeunesse	
3.1.4 Le sport	
<b>3.2. LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>	
<b>3.3. L'ORGANISATION SCOLAIRE</b>	
<b>3.4. LES ÉQUIPEMENTS ET LES ASSOCIATIONS</b>	
<b>4. LE BILAN PEDT / PLAN MERCREDI 2018-2022</b>	9-11
<b>5. LES INSTANCES DE CONCERTATION AUTOUR DU PEDT</b>	11-12
<b>6. LE PLAN MERCREDI</b>	12
<b>7. LES AXES ET OBJECTIFS DU PEDT / PLAN MERCREDI 2023-2026</b>	13-16
LES REMERCIEMENTS...	16
ANNEXES	
Comptes-rendus des réunions de concertation du 23 mars et 27 avril 2023	
Projet de fonctionnement de la crèche	
Règlements intérieurs des services enfance jeunesse	
Projets pédagogiques des ALSH	



# Introduction

**Le Projet Educatif De Territoire 2023/2025 (PEDT) s'inscrit dans une continuité avec les projets précédents et dans un engagement partagé de l'ensemble des partenaires éducatifs. Il s'articule avec la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 24 novembre 2021 par la CAF de la Gironde et les 8 communes de la COBAN.**

La vocation première du PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité en complément des temps scolaires et familiaux. Il a aussi vocation à faciliter les articulations entre ces différents temps et la collaboration entre les partenaires éducatifs : agents Petite Enfance, animateurs et familles, écoles et collèges, services municipaux, associations, porteurs de projets...

Le PEDT se veut aussi l'incarnation de la politique éducative municipale. Des moyens continueront d'être alloués à son déploiement pour cette nouvelle période.

La commune de Marcheprime réaffirme son ambition éducative au travers du renouvellement du PEDT et du Plan Mercredi pour les années 2023/2026

# 1

## Le projet politique

A travers la politique Petite Enfance, enfance et jeunesse mise en place sur la commune, l'équipe municipale affirme l'importance d'une action ambitieuse menée en partenariat avec la communauté éducative au service de l'ensemble des enfants de la ville de 0 à 18 ans. Le Projet Educatif De Territoire PEDT-Plan Mercredi doit répondre à des besoins identifiés par le diagnostic mené lors du lancement de la démarche CTG (Convention Territoriale Globale) en 2021 et par l'Analyse des Besoins Sociaux en 2022.

La commune mobilise un maximum de ressources présentes sur le territoire et s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs que sont les enseignants, les parents, les animateurs, les atsems, les intervenants ainsi que les partenaires associatifs et institutionnels.

# 2

## Le contexte démographique et les statistiques

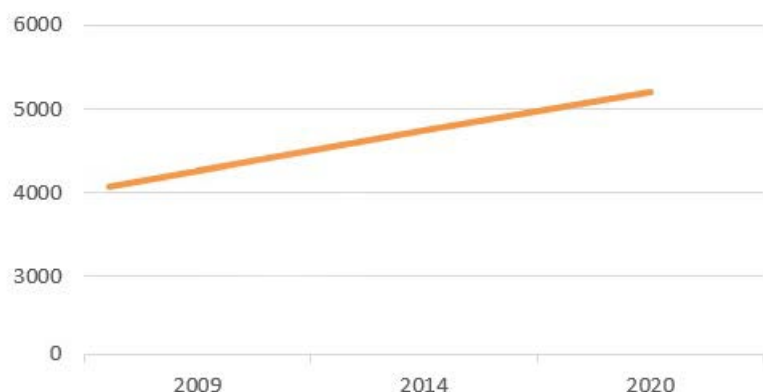
Marcheprime est située dans la **forêt des Landes** à mi-chemin entre la capitale régionale (**Bordeaux, 28 km**) et le bassin d'Arcachon (**Arcachon, 32 km**). La commune de Marcheprime est **boisée à 88 %**, et attachée à son appartenance au **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne** ainsi qu'à la préservation de son environnement forestier.

Elle est l'une des 51 communes membres du parc naturel régional des Landes de Gascogne et fait partie du Pays « **Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre** » qui regroupe 17 communes sur trois intercommunalités. La commune dépend de la COBAN (Communauté d'Agglomération du Nord Bassin).

Outre le bourg, la commune de Marcheprime comprend deux lieux-dits : Biard et Croix d'Hins.

Afin d'éclairer la connaissance du territoire, des indicateurs issus de l'INSEE et de bases de données de la ville sont synthétisés dans les tableaux et graphiques suivants.

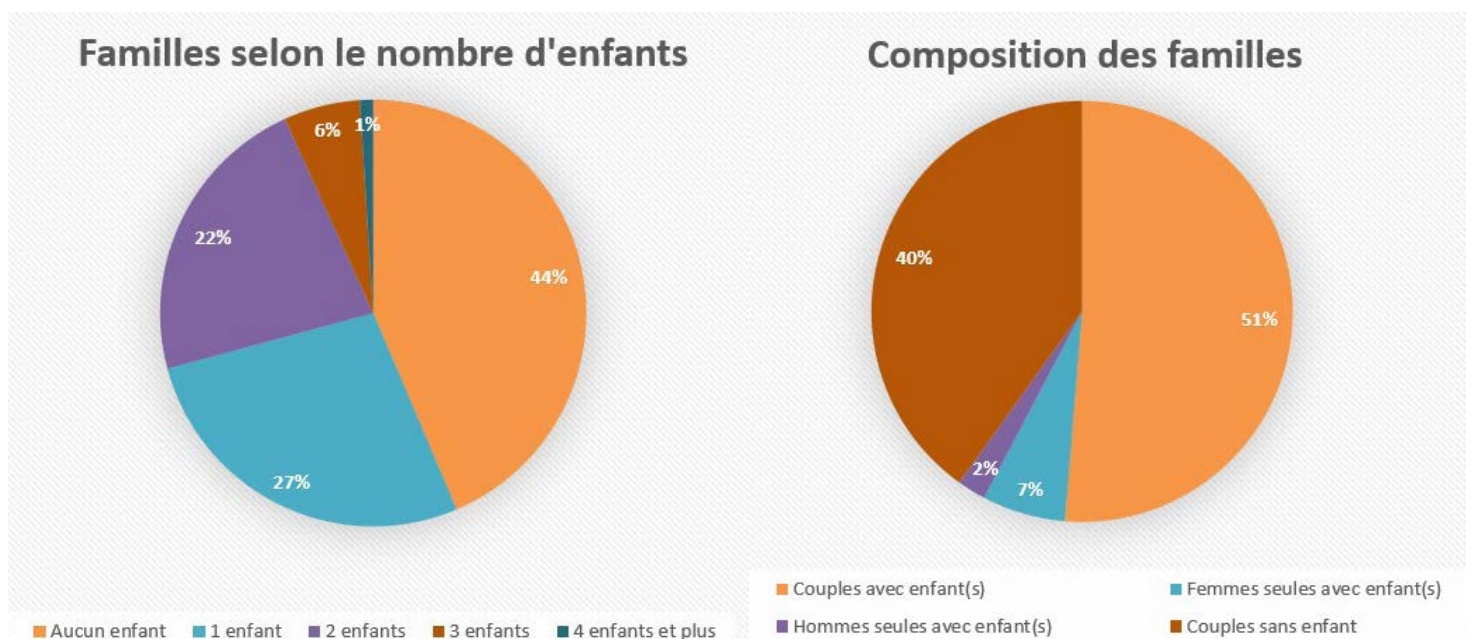
## Une population en augmentation



En 2013, la commune compte près de 4 400 habitants, en 2020 elle dépasse les 5 000 habitants.

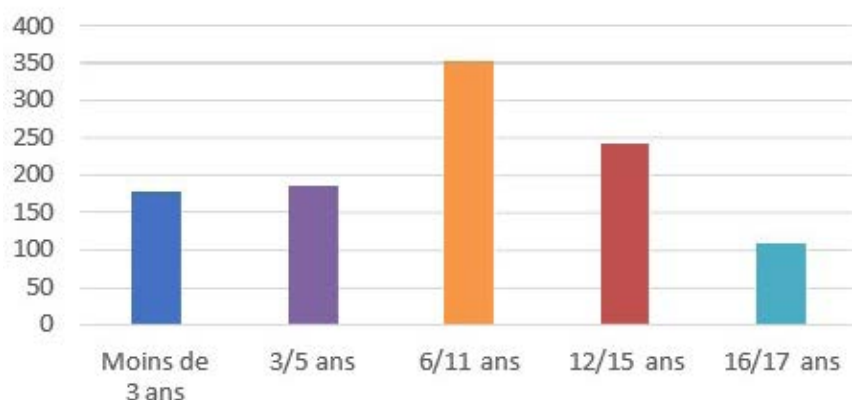
\*Sources : INSEE

## Des familles majoritairement composées d'un ou de deux enfants avec un nombre constant de familles monoparentales



\*Sources : INSEE

## Répartition des enfants domiciliés sur la commune par tranche d'âge en 2020



# Le pôle enfance jeunesse

## LE PÔLE ENFA



### La petite enfance

La commune compte

#### 1 crèche municipale

« Les Tagazous » (24 berceaux)

#### 2 micro-crèches privées

« À petits pas » (10 berceaux)

« Dessine-moi un mouton » (12 berceaux)

#### 1 Relais Petite Enfance

« Colibri » (RPE)

Situé dans le même bâtiment que la crèche, il accueille les familles en recherche de mode d'accueil (assistantes maternelles et garde à domicile) et les assistant(e)s maternelles travaillant sur la commune.

#### 1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Marcheprime est une des 7 communes à l'initiative de ce service itinérant du Nord Bassin. Il est proposé le mardi matin dans les locaux du RPE et accueille des parents avec leur(s) enfant(s) pour des temps de jeux et d'échange avec les accompagnantes sur les questionnements des parents et les difficultés rencontrées.



### L'enfance

La commune a

#### 2 accueils de loisirs :

▶ **ALSH maternel** (3/6 ans)

« les Mini-pousses »

Dans l'enceinte de l'école maternelle  
56 places ou 48 places pendant les vacances

▶ **ALSH élémentaire** (6/11 ans)

« le Chant des Loisirs »

Dans l'enceinte de l'école élémentaire au bourg  
60 places pendant les vacances

#### 1 service périscolaire

est proposé dans chaque école avant et après les temps d'enseignement et le mercredi :

▶ **Accueil périscolaire maternel**

**140 places** pour le matin et le soir

**60 places** le mercredi

▶ **Accueil périscolaire élémentaire**

**144 places** pour le matin et le soir

**84 places** le mercredi

Depuis la rentrée 2023, la commune proposera un nouveau service d'étude surveillée pour les élèves du CE1 au CM2, encadré par des enseignantes de l'école élémentaire.

# et les établissements scolaires

## NCE JEUNESSE



### 1 structure ados

#### ▶ le JAM

(Jeunesse Animation Marcheprime)  
accueille jusqu'à

**24 jeunes de 10 ans à 17 ans**

les mercredis, les vendredis soirs et  
pendant les vacances.

Cette structure jeunesse et sports  
propose un **espace de rencontre** pour les  
jeunes, mais aussi, des **activités** sportives,  
ludiques, culturelles et de prévention. Le  
JAM organise également des **séjours** pour  
les 10-13 ans et des **séjours co-construits**  
pour les 14-17 ans.

### 2 fois par semaine

l'équipe d'animation jeunesse intervient  
au sein du collège pour proposer des  
activités sportives et ludiques aux élèves  
sur le temps méridien.

### 2 aides

#### ▶ L'aide au passage du permis de conduire

pour les jeunes de 16 à 25 ans

#### ▶ L'aide au BAF4

pour les jeunes de 16 à 25 également.  
Cette dernière aide est proposée en 2023.



### La commune propose plusieurs dispositifs sportifs

pour les enfants et les adolescents :

#### ▶ l'École Multisport

pour les enfants du CE1 au CM2 qui  
fonctionne pendant toute l'année  
scolaire

#### ▶ CAP33

#### et CAP33 juniors

à partir de 10 ans qui fonctionnent  
pendant les deux mois d'été



# Le pôle enfance jeunesse

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La commune compte :



**1 école  
maternelle  
publique**  
*Serge Trut*

**8 classes**  
**194 élèves**  
(année scolaire  
2022/2023)



**1 école  
élémentaire  
publique**  
*Maurice Fogné*

**8 classes**  
**au bourg** (CP au CE2)  
**6 classes**  
**à Croix d'Hins** (CM1 et CM2)  
**365 élèves**  
(année scolaire 2022/2023)



**1 école  
primaire  
privée**  
*Saint Anne*






















Sous contrat  
avec l'Etat  
**190 élèves**  
dont **75** sont  
marcheprimais  
(année scolaire  
2022/2023)



**1 collège**  
*Gaston Flament*

**630 élèves**  
répartis de la  
**6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>**  
(année scolaire  
2022/2023)

## L'ORGANISATION SCOLAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vend
7h	 Activités Péricolaires	 Activités Péricolaires	7h30	 Activités Péricolaires	 Acti Péricolaires
8h30	 Enseignement	 Enseignement	ALSH Loisirs	 Enseignement	 Enseig
11h30	 Pause méridienne	 Pause méridienne		 Pause méridienne	 Pause m
13h30	 Enseignement	 Enseignement		 Enseignement	 Enseig
16h30					

# et les établissements scolaires

## LES ÉQUIPEMENTS ET ASSOCIATIONS

La commune dispose de plusieurs équipements à destination des familles et des enfants :



3

**aires de jeux**

pour les enfants  
situées dans les parcs  
municipaux

1

**complexe sportif**

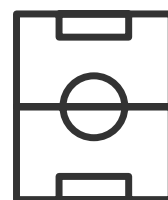


comprenant :

1 gymnase  
1 salle des fêtes  
1 dojo  
1 salle de boxe

1

**stade**



2



**city stades**

un à proximité  
du collège et le  
second à l'école  
de Croix d'Hins

1



**parcours  
VTT**

à Croix d'Hins



1

**terrain de  
pétanque**



3

**terrains  
de tennis**



1

**studio de  
danse**

1

**gymnase**  
au collège

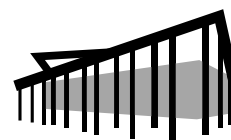


1

**salle de spectacle**

« La Caravelle »  
avec 1 salle de danse

**bibliothèque**



La commune bénéficie d'un tissu associatif important aussi bien sur le plan sportif que culturel permettant la pratique de

### SPORTS

football, badminton, basketball, tennis,  
multisports, gymnastique, danse, yoga,  
VTT, course à pied, boxe, judo, ju-jitsu et  
karaté

et

### ACTIVITÉS CULTURELLES

théâtre et  
musique

# 4 Le bilan PEDT / plan mercredi 2018-2022

Le second renouvellement du PEDT en 2018 concernait la tranche d'âge des 3 / 12 ans. Il faisait suite au premier PEDT établi en 2014.

Les objectifs de ce projet de territoire étaient les suivants :

Bilan 2018-2022

## AXE 1 :

### Favoriser l'accès de tous aux sports, à la culture et aux savoirs

#### Objectif 1 « Découvrir les différentes formes de pratiques sportives »

La dimension éducative de l'activité physique est primordiale pour l'enfant et le jeune. Pratiquer un sport collectif ou individuel, de ballon ou de raquette, d'eau ou de plein air, est à chaque fois pour l'enfant et le jeune une occasion d'apprendre, de se confronter aux autres, de respecter des règles, de se dépasser... Ainsi, le sport contribue au développement de l'enfant et du jeune et à leur équilibre de vie ; il favorise leur épanouissement et leur intégration dans la société.

Des activités de découvertes de différents sports ont été menées à la fois en faisant appel à des associations sportives, des clubs sportifs ou par les éducateurs sportifs de la commune. La commune a fait le choix en 2018 de modifier les rythmes scolaires et de revenir à un enseignement sur 4 jours. Les TAP ont été abandonnés mais la commune propose l'Ecole Multiports aux enfants du CE1 au CM2 lors des accueils périscolaires du soir.

#### Objectif 2 « Permettre la découverte et les pratiques de différentes expressions artistiques et culturelles »

Un enfant et un jeune qui construisent leur personnalité doivent pouvoir accéder à l'art et à l'esthétique. Il faut donc leur offrir la possibilité de manifester et de développer leur capacité de création et d'expression artistique. Il faut aussi leur permettre de s'inscrire dans les grands événements festifs de la ville et de fréquenter les équipements culturels. La commune, dotée d'une salle de spectacle fait bénéficier chaque élève d'au moins un spectacle vivant dans l'année scolaire. La Caravelle, nom de la salle de spectacle, propose également des spectacles pour les accueils de loisirs. Pour l'avenir, il serait intéressant que la programmation de cette salle pour les spectacles enfance se fasse conjointement avec les services enfance jeunesse pour une prise en compte des projets menés par les ALSH et les écoles.

Les ALSH proposent des ateliers artistiques comme la création d'une fresque avec un graffeur, des ateliers danse...



Bilan 2018-2022

## AXE 2 : Développer l'apprentissage du vivre-ensemble et de la responsabilité

### Objectif 1 « Favoriser le brassage interculturel, intergénérationnel »

L'ouverture au monde et à la différence est une condition indispensable pour permettre à l'enfant et au jeune de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle ils vivent. Il s'agit donc de multiplier les lieux et les moments de rencontre de l'autre, qu'ils habitent au bout du monde ou tout près, dans la même ville, qu'ils aient le même âge ou qu'ils soient plus âgés, qu'ils proviennent du même milieu culturel ou non. Les enfants porteurs de handicap doivent aussi pouvoir être mieux intégrés dans les structures.

Les accueils de loisirs proposent tout au long de l'année des temps forts avec l'EHPAD et également le CCAS. Des sorties et ateliers sont organisés pour les enfants et les seniors. Par contre, il y a peu d'échanges avec d'autres collectivités. La commune ne bénéficie pas de jumelage qui aurait pu permettre un échange avec des enfants d'autres pays, d'autres cultures.



### Objectif 2 « Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de la vie collective »

L'éducation doit permettre à l'enfant et au jeune d'acquérir le sens de la responsabilité personnelle et collective et le sens de l'intérêt public. Au sein des écoles et accueils de loisirs, ils apprennent à reconnaître, à respecter, voire à élaborer avec d'autres des règles de vie communes, sans lesquelles ils ont l'intuition de ne pas pouvoir se sentir en sécurité.

Le vivre ensemble est le sens même des accueils de loisirs puisque l'ensemble des journées sont élaborées pour un groupe d'enfants. Ceux-ci en apprennent les codes accompagnés par les adultes encadrants. Les règles de vie qui permettent à chacun de trouver sa place et au collectif de fonctionner sont élaborées et expliquées en début d'année.

# 4



## **Objectif 3 « Promouvoir la tolérance par l'épanouissement de chacun et l'écoute des autres »**

L'enfant et le jeune doivent être amenés au maximum à concevoir et à élaborer les projets les concernant, et ce, en les éduquant au débat démocratique (écoute et respect de la parole de l'autre) et à l'analyse de leurs pratiques et de leurs souhaits. Les adultes encadrants, par le jeu, initient la coopération et l'acceptation de la différence de l'autre.

## **Objectif 4 « Sensibiliser l'enfant au monde qui l'entoure : citoyenneté, patrimoine, respect des différences, environnement, etc. »**

Il s'agit de le sensibiliser aux enjeux environnementaux, au développement durable, et ainsi de valoriser le patrimoine de la commune de Marcheprime, par des ateliers aussi bien sur l'histoire de Marcheprime que la participation aux plantations dans les jardins partagés par exemple. Les enfants apprennent à connaître leur environnement et son fonctionnement tout au long de l'année.

Bilan 2018-2022

## **AXE 3 : Promouvoir la maîtrise des nouvelles technologies**

### **Objectif 1 « Prévention aux usages numériques » (charte académique de l'utilisation des outils internet)**

Des conférences ont été proposées aux parents concernant l'usage des écrans aux différents âges des enfants. L'école élémentaire fait passer le permis internet aux élèves de CM2 via la gendarmerie qui expose les différents dangers de l'internet.

### **Objectif 2 « Maîtrise des outils informatiques : blog, mail, réseaux sociaux... »**

Cet objectif s'adresse plutôt aux adolescents qui fréquentent le collège et la structure d'accueil ados le JAM (11/17 ans).



# Les instances de concertation

Le PEDT est envisagé comme une feuille de route, une note d'intention qui définit les axes forts et le maillage partenarial sur une durée donnée. Il est un moyen d'assurer la continuité éducative sur le territoire avec l'ensemble des acteurs éducatifs et des partenaires, et d'identifier les moyens mis en œuvre pour :

- ▶ **Partager un diagnostic et des problématiques**
- ▶ **Trouver comment y répondre ensemble**
- ▶ **Faire vivre le projet**

Le suivi du PEDT est assuré par plusieurs instances :

## Un comité de pilotage

qui se réunit un fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et valider les nouveaux projets enfance jeunesse, composé des membres suivants :

- **Les élus de la commission éducation**
- **L'Inspectrice de l'Education Nationale**
  - **Les directeurs des écoles**
  - **La principale du collège**
  - **La conseillère CAF du territoire**
- **La directrice du pôle jeunesse du Département**
  - **La direction enfance jeunesse**
- **Les représentants des parents d'élèves**

## Un comité technique

qui se réunit une fois par trimestre pour faire un point d'étape des différents projets, composé des membres suivants :

- **La directrice enfance jeunesse**
- **Le directeur du service de la restauration scolaire et des ATSEM**
  - **Les responsables des accueils de loisirs**
- **Les responsables de la crèche municipale et du relais petite enfance**
  - **Les associations partenaires**
  - **Les intervenants des différents projets.**

La coordination du PEDT-Plan Mercredi et des actions éducatives est assurée par la directrice enfance- jeunesse de la commune qui est elle-même la chargée de coopération CTG.



# Le plan Mercredi

La commune s'engage à respecter la charte du Plan Mercredi dans laquelle sont définis 4 axes :

1

**La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**

2

**L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

3

**Mise en valeur de la richesse des territoires**

4

**Le développement d'activités éducatives de qualité**

La commune, durant la période 2023-2026, aura 3 accueils de loisirs bien distincts : l'accueil de loisirs maternel « Les Mini-pousses », l'accueil de loisirs élémentaire « Le Chant des loisirs » et l'accueil ados le JAM.

Les accueils de loisirs maternel et élémentaire fonctionnent tous les mercredis de 7h30 à 18h30 et l'inscription peut se faire à la demi-journée ou à la journée.

Le JAM est ouvert de 10h à 18h selon les activités proposées.

L'organisation du Plan Mercredi implique la collaboration des partenaires suivants : les services municipaux, les prestataires extérieurs, les associations et les parents d'élèves. Les locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan Mercredi peuvent être, en dehors de locaux propres aux ALSH, le gymnase, le dojo, la salle des fêtes et les différents parcs de la commune.

Les activités qui seront proposées découleront directement du projet pédagogique de la structure qui lui-même reprend les objectifs du PEDT. Elles seront à la fois culturelles, ludiques et sportives.



# Les axes et objectifs

**Les axes ont été définis par les élus de la commission éducation. A partir de ces axes et accompagné par les Francas, l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de Marcheprime a pu s'exprimer lors de deux rencontres.**

La première rencontre a eu lieu le 23 mars 2023 et la seconde le 27 avril 2023. Elles ont réuni les élus, les parents, les associations, les directrices d'école, la principale du collège, les employés de la micro-creche Dessine moi un mouton, les agents municipaux, le comité citoyen, les assistantes maternelles et les partenaires institutionnels. L'objectif était de réunir différents acteurs autour des valeurs qu'ils partagent et de connaître leurs volontés pour les enfants de 0 à 18 ans de la commune. Il a été proposé à chacun d'échanger sur des objectifs communs, d'évoquer les actions déjà mises en place et envisager les futurs projets pour la jeunesse de la commune.

Il ressort de ces réunions des besoins et projets à mener pour l'ensemble des enfants et des jeunes de la commune dans différents champs comme la mobilité entre les différents quartiers de la commune, des services municipaux adaptés à l'évolution de la commune, la prise en compte des différentes tranches d'âges. Mais cela fait apparaître également un besoin de lien important entre les générations, entre les différents acteurs de la communauté éducative pour mettre en place des projets autour des différents axes proposés.

Le PEDT-Plan Mercredi sera mis en œuvre pour une durée de 3 ans (2023-2026), sur la même temporalité que la CTG. Ce nouveau PEDT s'adresse à une tranche d'âge élargie afin de prendre en compte les objectifs de la petite enfance à la jeunesse.





## AXE 1 : Favoriser l'inclusion à travers un environnement éducatif épanouissant

### Objectif 1 : Identifier les besoins pour favoriser l'inclusion

- S'efforcer de rendre les structures recevant du public et les activités éducatives accessibles aux enfants et adolescents ayant des besoins spécifiques, qu'il s'agisse de handicaps physiques, sensoriels ou cognitifs. Cela inclut l'adaptation des infrastructures et la fourniture de matériel adapté.
- Organiser des formations pour le personnel communal pour les sensibiliser aux besoins spécifiques des enfants et aux meilleures pratiques en matière d'inclusion. Encourager la collaboration entre les services et les familles pour mieux comprendre les besoins des enfants et travailler ensemble à leur épanouissement.
- Favoriser la communication ouverte et régulière. Une communication ouverte permet de mieux soutenir les élèves ayant des besoins spécifiques.
- Favoriser l'inclusion à travers un environnement éducatif épanouissant demande un engagement continu de la part de l'ensemble de la communauté éducative. Lorsque tous les enfants se sentent acceptés et soutenus, ils sont plus susceptibles de réussir sur le plan académique et social.
- Privilégier la présence de professionnels formés au handicap sur les temps périscolaires et méridien.

### Objectif 2 : Promouvoir l'estime de soi

- Renforcer la confiance en soi et l'estime de soi de tous les enfants en créant un environnement où chacun se sent valorisé et respecté.
- Offrir des services de conseil et de soutien émotionnel pour aider les enfants et adolescents à surmonter les obstacles qui pourraient entraver leur épanouissement au sein de l'environnement éducatif.
- Inclure des programmes de médiation et d'apprentissage de la résolution de conflits pour favoriser des relations positives entre les enfants et prévenir les situations de harcèlement ou d'exclusion.





## AXE 2 : Favoriser l'accès à l'offre de loisirs pour tous

### Objectif 1 : Adapter l'offre de loisirs à l'ensemble des enfants et des jeunes en tenant compte des tranches d'âges et des capacités de chacun

- Garantir que tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, leur situation économique ou leur niveau d'aptitude, aient accès à une variété d'activités de loisirs. Cela peut inclure des activités sportives, culturelles, artistiques ou de plein air. Les activités de loisirs doivent être adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes ayant des capacités différentes. Cela peut signifier la modification des règles du jeu, la fourniture de matériel spécialisé ou la formation de personnel qualifié.
- L'objectif principal est de créer un environnement où tous les enfants et les jeunes se sentent inclus, valorisés et encouragés à participer activement aux activités de loisirs. Cette approche favorise le développement personnel, les compétences sociales et la confiance en soi chez tous les participants.

### Objectif 2 : Développer le partenariat entre les associations et les services municipaux

- Le développement du partenariat entre les associations et les services municipaux est essentiel pour renforcer la communauté locale, améliorer les services offerts et maximiser l'impact des ressources disponibles.
- Diversifier l'offre de loisirs proposée aux enfants et adolescents afin de répondre à leurs intérêts et à leurs besoins. Cela peut signifier la mise en place de clubs, d'ateliers, de sorties éducatives ou de partenariats avec des associations locales.
- Partage des ressources : Les services municipaux peuvent fournir des ressources, des installations ou du personnel, tandis que les associations peuvent apporter une expertise communautaire, des bénévoles et des idées novatrices. Trouvez des moyens de partager ces ressources de manière équilibrée.

### Objectif 3 : Créer des lieux de vie et d'animation pour les enfants et les adolescents

- Encourager les enfants et adolescents à participer activement à la planification et à l'organisation des activités de loisirs, en favorisant leur responsabilité et leur autonomie. La création de lieux de vie et d'animation pour les enfants et les adolescents peut avoir un impact positif sur leur bien-être, leur développement et leur engagement dans la communauté. Ces espaces fournissent des opportunités essentielles pour le jeu, l'apprentissage, la socialisation et la création de liens.



## AXE 3 : Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

### Objectif 1 : Sensibiliser à la citoyenneté

- Sensibiliser les élèves à leur rôle en tant que citoyens dans une société démocratique. Il encourage la compréhension des droits et des responsabilités civiques, ainsi que la participation active à la vie de la communauté.
- Favoriser la réalisation de projets solidaires, environnementaux, culturels, ou d'autres initiatives bénéfiques pour la société.



### Objectif 2 : Promouvoir les valeurs démocratiques

- Promouvoir les valeurs fondamentales de la démocratie, telles que la liberté, l'égalité, la solidarité, la justice et la tolérance.
- Encourager la discussion et la réflexion sur ces valeurs.
- Encourager la collaboration entre l'école, la commune, les associations et l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation. Il vise à créer un partenariat solide pour soutenir l'éducation à la citoyenneté.

### Objectif 3 : Renforcer le vivre ensemble

- Créer un environnement inclusif et respectueux pour l'ensemble des enfants et des jeunes aussi bien dans les structures d'accueil collectif qu'au sein des clubs sportifs et associations.
- Encourager le respect de la différence et de la diversité culturelle, religieuse et sociale, et promouvoir la lutte contre les discriminations et les préjugés. Les projets aborderont des questions sociales et civiques, telles que la lutte contre le harcèlement, la promotion de la solidarité, la préservation de l'environnement, et bien d'autres encore.



## AXE 4 : Favoriser le développement durable et l'économie sociale et solidaire

### Objectif 1 : Développer l'éducation environnementale

- Inclure des activités éducatives visant à sensibiliser les enfants et adolescents aux questions environnementales, telles que le changement climatique, la biodiversité, la gestion des déchets et les énergies renouvelables. Les enfants et adolescents peuvent participer à des projets concrets de préservation de l'environnement.

### Objectif 2 : Promouvoir l'éducation à la consommation responsable

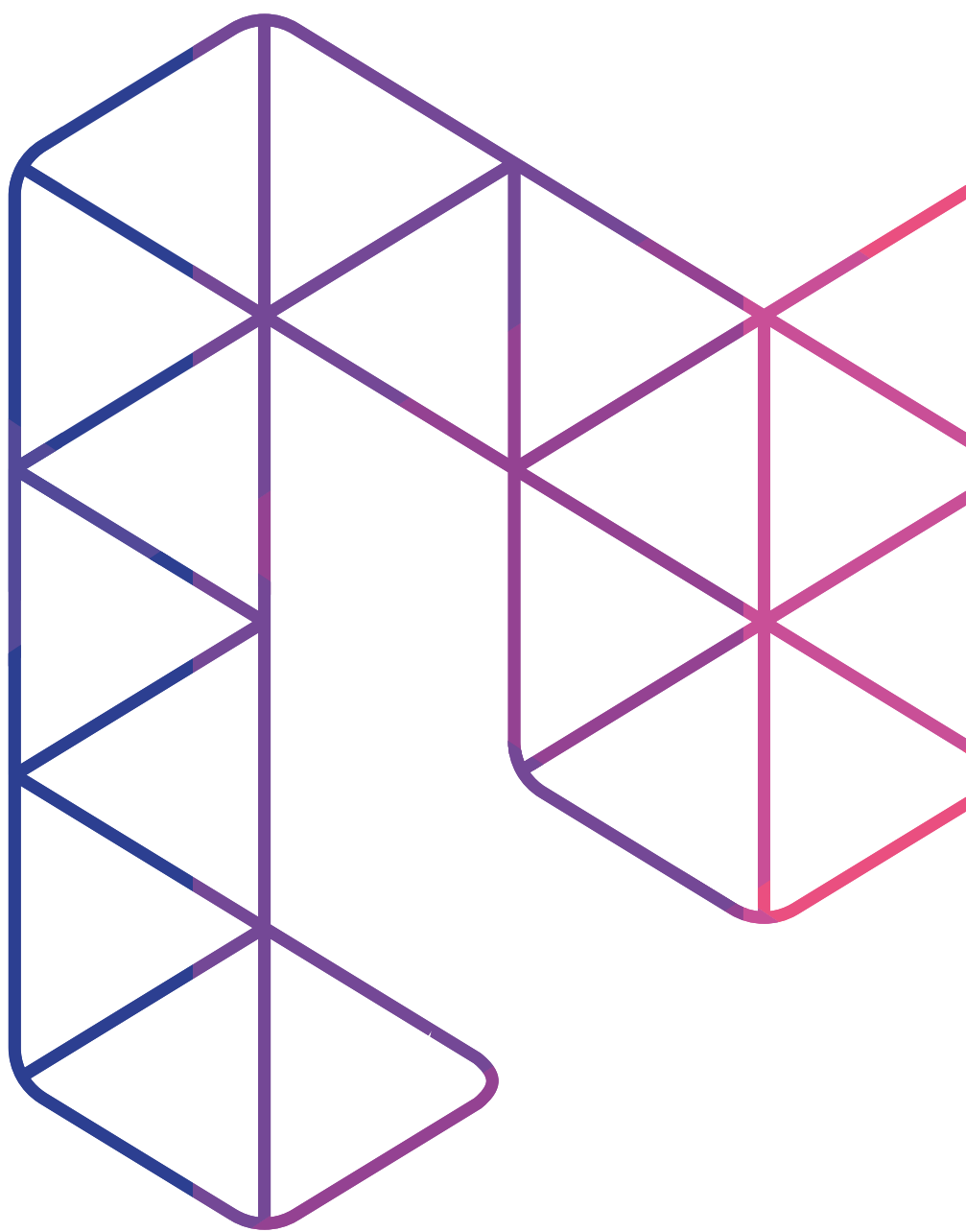
- Soutenir des projets concrets liés au développement durable et à l'Economie sociale et solidaire, tels que des jardins partagés, des initiatives de recyclage ou des actions solidaires envers d'autres publics.
- Initier des notions de consommation responsable, d'achat éthique et de commerce équitable pour les sensibiliser à l'impact de leurs choix de consommation.
- Collaborer avec des associations locales et des organismes engagés dans le développement durable pour enrichir l'offre éducative.





# REMERCIEMENTS

Nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance envers toutes les personnes qui ont participé à la création du Projet Educatif de Territoire : les élus, les parents, les associations, les directrices d'école, la principale du collège, les employés de la micro-creche Dessinemoiunmouton, les agents municipaux, le comité citoyen, les assistantes maternelles et les partenaires institutionnels. les assistantes maternelles et les partenaires institutionnels. Votre engagement et vos contributions ont joué un rôle fondamental dans l'élaboration de ce projet, qui vise à favoriser l'épanouissement et la réussite éducative des enfants de Marcheprime.





MARCHEPRIME  
Une ville au cœur